

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LANNEMEZAN  
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
65303 LANNEMEZAN CEDEX



1296-037002-0003-04



eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI1500  
M BARBAZAN ALAIN  
LE VILLAGE  
65130 BOURG DE BIGORRE

1296-037002-1-1-04-037002

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 23 030 097 149  
Référence de l'avis : 20 65 4061754 30

Numéro de propriétaire : 163 B00028C

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBGV2C  
M BARBAZAN ALAIN JEAN DOMINIQUE

PROP/INDIVIS MBDPCM  
MME BARBAZAN HELENE JOSETTE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020

126,00 €

65038

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE  
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.  
Scannez ce code  
pour payer en  
espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un  
buraliste ou  
partenaire agréé.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? »

révisée.

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)  
ails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier >  
s, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?  
étails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon  
ation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE  
ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

termination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et  
aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de

les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS).  
l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation  
vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au  
27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances  
l'immeuble. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer  
de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.